

Conditions générales du client de détail

Ce formulaire peut être téléchargé sur :
israelbondsintl.com/formulaires

Development Company for Israel (International) Ltd., dûment agréée par la Financial Conduct Authority (FRN: 135266), est une société de droit anglais immatriculée en Angleterre (No. 1415853) dont le siège social est situé Platinum House, Gabriel Mews, Crewys Road, London NW2 2GD United Kingdom; Tél. : +44 (0) 20 3936 2712 ; E-mail : infoEN@israelbondsintl.com

Development Company for Israel (Europe) GmbH, dûment agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht www.bafin.de, est une société de droit allemand immatriculée en Allemagne (114970) dont le siège social est situé Hebelstraße 6, 60318 Frankfurt am Main, Allemagne.; Tél. : +49 69 490470 ; E-mail : infoDE@israelbondsintl.com

La succursale française de Development Company for Israel (Europe) GmbH est autorisée et régulée par la Bundesanstalt fuer Finanzdienstleistungsaufsicht www.bafin.de, et par l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org, dont le siège social est situé 7 Place Vendôme, 75001 Paris, France. ; Tél : +33 1 42 85 85 50; E-mail : infoFR@israelbondsintl.com

Introduction

1. Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions ») définissent les conditions selon lesquelles la société Development Company for Israel (International) Ltd. (« DCI International ») ou Development Company for Israel (Europe) GmbH (ci-après « DCI Europe ») vous proposera nos services ainsi que d'autres informations importantes. Ces deux sociétés sont des filiales qui fournissent des services parallèles liés aux Israel Bonds. Si vous résidez dans l'Union européenne (« UE »), dans l'Espace économique européen (« EEE ») ou en Suisse, DCI Europe se chargera de vous. Si vous habitez en dehors de l'Union européenne, du Canada ou des États-Unis, ce sera DCI International qui se chargera de vous. Tout au long de ces conditions, « DCI », « nous » ou « notre » désigneront l'entité qui vous dessert. Ces conditions doivent être lues conjointement avec la Fiche de Renseignements Client et le formulaire d'investissement. Ces documents doivent être lus ensemble et constituent la base sur laquelle nous prendrons les dispositions nécessaires pour que vous puissiez investir dans Israel Bonds. Veuillez nous informer de toute modification ultérieure des renseignements que vous fournissez dans la Fiche de Renseignements Client ou dans le Formulaire d'Investissement.
2. Nous pouvons modifier les Conditions à tout moment en vous faisant parvenir une notification écrite, qui peut être envoyée par voie électronique. Toute modification effectuée aux fins d'application des amendements légaux ou réglementaires relatifs aux dites Conditions ou aux services que nous vous fournissons prendra effet immédiatement ou à un moment que nous vous préciserons dans un délai raisonnable. Toute autre modification fera l'objet d'un préavis écrit de 20 jours.

Statut réglementaire

3. La société DCI International est dûment agréée par la Financial Conduct Authority (« FCA ») pour exercer certaines activités réglementées dans le cadre de la vente de certains placements, en ce qui concerne uniquement certaines obligations émises par l'État d'Israël (« Israel Bonds »). L'adresse de la FCA est la suivante : 12 Endeavour Square, Londres, E20 1JN. Nous sommes inscrits au registre de la FCA sous le numéro 135266. Aux fins d'application des règles de la FCA, nous classons les clients de DCI International comme un « client de détail ». La société DCI International est couverte par le Financial Services Compensation Scheme (« FSCS »). Dans certaines circonstances, et si vous êtes considéré comme un client « demandeur admissible » (tel que défini dans les règles de la FCA), vous pourriez avoir droit à une indemnisation du FSCS si DCI International est en défaut de paiement et est incapable de respecter ses obligations financières à votre égard. Le montant maximal de l'indemnisation disponible auprès du FSCS est de 50 000 £ pour les « créances protégées » (telles que définies dans les règles de la FCA) liées aux activités d'investissement. Pour en savoir plus sur le programme (y compris les montants couverts et l'admissibilité de la réclamation), veuillez consulter le site Web du FSCS (www.fscs.org.uk). Veuillez noter qu'un client de DCI International n'a pas le droit de réclamer auprès du FSCS pour tout défaut de paiement de la part de l'État d'Israël dans l'exécution de ses obligations au titre des Israel Bonds.
4. DCI Europe, qui est inscrite au registre du commerce du tribunal local de Francfort-sur-le-Main sous le numéro d'enregistrement HRB 114970, est autorisée à s'engager dans des activités de RTO (réception et transmission d'ordres - Anlagevermittlung) et ne s'engage que dans le courtage d'investissements uniquement en obligations gouvernementales émises par l'État d'Israël (« Israel Bonds »). L'autorité de surveillance compétente de DCI Europe est la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, également appelée BaFin (« BaFin »). La BaFin se trouve à Graurheindorfer Straße 108, 53117 Bonn et à Marie-Curie-Straße 24-28, 60439 Francfort-sur-le-Main, Allemagne www.bafin.de. Aux fins des règles MiFID, qui sont mises en œuvre dans la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (WpHG) ainsi que dans les règles nationales de tous les États membres de l'UE/EEE, nous classons généralement les clients de DCI Europe comme des « clients de détail ». DCI Europe est membre du système allemand d'indemnisation des sociétés de négoce de titres (Entschädigungseinrichtung der Wertpapierhandelsunternehmen), www.e-d-w.de (« EdW »). Veuillez noter qu'un client de DCI International n'a pas le droit de réclamer auprès du FSCS pour tout défaut de paiement de la part de l'État d'Israël dans l'exécution de ses obligations au titre des Israel Bonds.

Conditions générales du client de détail

Ce formulaire peut être téléchargé sur :
israelbondsintl.com/formulaires

5. Limitation de l'autorisation : DCI n'est pas autorisée à obtenir la titularité ou la propriété de fonds de clients ou d'instruments financiers de clients que ce soit directement ou par le biais d'un compte client ou d'un compte-titres. DCI ne détient pas de fonds des clients et n'a pas la garde des instruments financiers des clients.

Investissement dans les Israel Bonds - Nos services

6. Nous agissons en tant qu'intermédiaire en organisant les investissements dans les Israel Bonds entre l'État d'Israël et les investisseurs. Nous ne détenons pas d'Israel Bonds, n'agissons pas en tant qu'agent de placement pour l'État d'Israël et ne le représentons pas. Nous aidons les investisseurs à y souscrire et n'acceptons aucune responsabilité si l'État d'Israël refuse d'émettre une Israel Bonds ou fait défaut sur un paiement.

7. Nous ne sommes pas autorisés à donner des conseils en investissement à des investisseurs potentiels et ne procéderons donc à aucun examen de pertinence. Aucun contenu des Conditions, du Formulaire d'investissement ou de toute Documentation de Présentation du Placement, ou de tout autre matériel promotionnel imprimé ou disponible électroniquement, lié aux Israel Bonds ne représente une prestation de conseils sur les mérites d'un investissement. Dans les présentes conditions, la « Documentation de Présentation du Placement » fait référence à :

7.1 au Mémoire d'information et les Conditions définitives émis par l'État d'Israël en relation avec l'offre de certaines émissions d'Israel Bonds au public, préparés conformément au Règlement européen Prospectus ainsi qu'aux Conditions définitives connexes ; ou

7.2 au Prospectus émis par l'État d'Israël en relation avec certaines émissions d'Israel Bonds qui sont exemptées de l'exigence d'un prospectus conforme au Règlement européen Prospectus

De même, nous ne sommes pas autorisés à effectuer et n'effectuerons pas la gestion continue des investissements que nous avons initiés pour votre compte ni de votre portefeuille d'investissement en général. **Les Israel Bonds peuvent ne pas constituer un placement approprié pour tous les investisseurs. Les investisseurs potentiels doivent rechercher des conseils indépendants en ce qui concerne l'achat d'Israel Bonds. En vous fournissant ses services, DCI n'est pas tenue d'évaluer si les Israel Bonds sont un investissement approprié pour vous et vous ne bénéficiez donc pas de la protection des dispositions du RG sur l'évaluation de l'aptitude des clients.**

8. En outre, nous ne serons en aucun cas responsables de donner conseils fiscaux, juridiques ou comptables concernant les Israel Bonds. Des impôts (tel que l'impôt sur le revenu) pourraient devoir être acquittés vis-à-vis des Israel Bonds et/ou de leurs rendements. Par conséquent, vous devrez prendre conseil, en temps utile et lorsque vous jugerez cela nécessaire, auprès de spécialistes indépendants pour tout ce qui concerne (mais sans s'y limiter) les aspects juridiques, fiscaux ou comptables y afférents.
9. Nous ne facturerons pas nos services et ne déduirons aucun montant de votre souscription pour ce qui concerne les instructions formulées vis-à-vis de l'achat ou du rachat subséquent de vos Israel Bonds. Pour nos services de souscription à Israel Bonds, nous (directement ou par l'intermédiaire d'une société du groupe) recevons des commissions de l'État d'Israël à un taux qui sera déterminé périodiquement par l'État d'Israël et la société DCI. Le montant des frais ne dépassera pas 6 % du prix d'achat des Israel Bonds vendues. Sans les services de DCI, les clients de détail n'auraient pas accès aux Israel Bonds. L'activité de distribution de DCI, qui est compensée par l'État d'Israël, est essentielle pour que l'État d'Israël ainsi que les investisseurs concluent une transaction d'achat d'Israel bonds.

Investir dans des Israel Bonds - Le placement

10. Une fois que vous avez pris la décision d'investir, vous devez nous renvoyer votre Formulaire d'Investissement. Si vous ne l'avez pas fait auparavant ou si nous le demandons, vous devez également nous fournir une preuve appropriée de votre identité, comme détaillé dans le Fiche de Renseignements Client. Si vous n'êtes pas en mesure de nous fournir une preuve satisfaisante de votre identité, conformément à nos obligations d'identifier formellement chacun de nos clients en vertu de la législation contre le blanchiment et les règles applicables (telles que modifiées ou mises à jour périodiquement), nous ne serons pas en mesure de donner suite à vos instructions. Si vous achetez une Israel Bond pour une autre personne, nous nous réservons le droit d'exiger une preuve d'identité similaire de cette personne avant de donner suite à vos instructions.

Conditions générales du client de détail

Ce formulaire peut être téléchargé sur :
israelbondsintl.com/formulaires

11. Sous réserve de présentes Conditions, nous transmettrons à l'État d'Israël, par l'intermédiaire de son agent fiscal (l'« Agent fiscal »), votre demande d'investissement dans des Israel Bonds et, après acceptation de la demande, les Israel Bonds seront émises par l'État d'Israël. En aucun cas, une demande de souscription d'Israel Bonds ne donnera lieu à une exécution sur un marché de négociation réglementé ou sur un autre système de négociation multilatérale. En signant les présentes Conditions générales de vente, vous acceptez que nous transmettions votre Formulaire d'investissement et son contenu ainsi que d'autres données personnelles vous concernant à l'État d'Israël, à l'Agent fiscal (ou à toute entité de son groupe), aux entités de notre groupe ou à toute autre entité (où que ce soit dans le monde) lorsque cela est raisonnablement nécessaire pour vous assister au titre de la souscription des Israel Bond. Nous conservons des enregistrements de toutes les transactions que nous effectuons nous-mêmes ou via notre intermédiaire pendant au moins cinq ans conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données. Vous pouvez consulter des copies des notes de contrat, des pièces justificatives et des entrées dans des livres ou des supports d'enregistrement électroniques se rapportant uniquement à vos investissements et transactions.
12. Les fonds de souscription aux Israel Bonds peuvent être payés par chèque ou par virement bancaire sur un compte (le « Compte ») de l'État d'Israël administré par l'Agent fiscal auprès d'un établissement de crédit dûment régi (la « Banque »), selon le mode de paiement qui est à la fois habituel dans la juridiction d'origine et accepté par l'agent fiscal. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de « l'État d'Israël » et nous être envoyés. Nous les verserons ensuite pour dépôt directement sur le compte. Le compte est distinct des propres comptes bancaires de l'Agent fiscal ou d'autres fonds ou actifs.

Une fois que vos fonds ont été versées sur le Compte, aucun remboursement ne sera effectué. **Vous ne toucherez aucun intérêt sur les sommes versées ou créditées sur le Compte.**

13. Les Israel Bonds ne peuvent être achetées qu'en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Cependant, si vous effectuez un paiement dans une devise différente de la devise d'émission de l'Israel Bond concernée (la « Devise spécifiée »), votre paiement sera converti par l'Agent fiscal dans la Devise spécifiée avant son achat. La conversion de ces sommes pourra avoir lieu après la date à laquelle les montants seront crédités sur le Compte et sera effectuée à un taux de change déterminé par l'Agent Fiscal à sa seule discrétion. Si, à la suite d'une conversion, il y a : (a) soit une insuffisance de paiement par rapport au prix de souscription des Israel Bonds, nous vous informerons dès que possible de cette situation et vous demanderons de nous indiquer si vous souhaitez que l'argent vous soit remboursé par l'Agent Fiscal ou bien si vous décidez de payer le montant de la différence et de procéder à l'achat des Israel Bonds ; (b) un trop-perçu, le montant du trop-perçu vous sera alors remboursé.

Remarque : Tous les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux Israel Bond émises seront effectués dans la Devise spécifiée.

14. Les Israel Bonds seront enregistrées à votre nom, sauf si vous spécifiez dans le Formulaire d'investissement le nom d'une autre personne à enregistrer en tant que titulaire desdites obligations. L'enregistrement de votre achat sera publié par l'Agent fiscal conformément aux instructions figurant dans votre Formulaire d'investissement. Il faut compter normalement entre 6 à 8 semaines à partir du moment où les fonds sont crédités sur le Compte. **Sauf circonstances exceptionnelles, les droits afférents aux Israel Bonds sont enregistrés électroniquement par l'Agent fiscal, dont les registres sont définitifs.** Pour éviter tout doute, bien que des certificats de présentation puissent être fournis pour certaines Israel Bonds, il ne s'agit pas de certificats de titre.
15. Nous ne sommes pas responsables du paiement de toute somme qui vous est due en vertu de votre investissement dans les Israel Bonds et nous ne recevons aucun montant qui vous est dû en votre nom. À l'échéance de votre Israel Bond, nous serons habilités à recevoir des chèques à votre nom qui vous seront transmis. Nous le ferons à l'adresse la plus récente figurant dans votre dossier.

Investir dans des Israel Bonds - Informations importantes

16. Les Israel Bonds sont conçues comme un investissement à long terme. Pour le prix de souscription, l'État d'Israël s'engage à vous verser le montant des intérêts détaillés dans les Conditions définitives, la Fiche de taux ou le Supplément de prix applicables pour la période de souscription de l'Israel Bond et à vous restituer le prix de la souscription, conformément aux dispositions figurant dans la Documentation de Présentation du Placement qui s'y rapportent.

Conditions générales du client de détail

Ce formulaire peut être téléchargé sur :
israelbondsintl.com/formulaires

17. Les Israel Bonds ne sont automatiquement transférables ou assignables que dans certains cas (ou bien avec le consentement de l'État d'Israël, pouvant accepter ou refuser à sa discrétion). Les Israel Bonds peuvent être remboursées à tout moment au gré de l'État d'Israël, mais il n'existe que des droits de remboursement anticipé très limités à la demande d'un titulaire d'Israel Bonds selon les dispositions figurant dans la Documentation de Présentation du Placement. En conséquence, les titulaires d'Israel Bonds devront être en mesure de garder leurs Israel Bonds jusqu'à échéance.
18. Si la devise que vous utilisez pour effectuer votre investissement est différente de la Devise spécifiée, ou si la Devise spécifiée n'est pas votre devise habituelle, alors la performance absolue de votre investissement sera affectée par la relation relative entre les devises, et les variations du taux de change peuvent avoir un effet négatif sur la valeur de votre investissement.
19. En outre, il existe un risque de défaut de paiement ou de crédit que l'État d'Israël ne soit pas en mesure de payer les intérêts contractuels ou le capital de l'Israel Bond et, finalement, vous pourriez perdre la totalité ou une partie de l'argent investi.
20. **Les Israel Bonds sont émises selon les conditions établies dans la Documentation de Présentation du Placement. Avant d'investir dans des Israel Bonds, vous devez consulter la Documentation de Présentation du Placement, qui est disponible sur demande auprès de DCI et peut être téléchargée sur notre site Web (www.israelbondsintl.com).**

Instructions et communiqués

21. En règle générale, toutes les communications ainsi que tous les documents et autres informations échangées doivent être effectuées en anglais, allemand ou français, selon la préférence du client. Cependant, le client reconnaît et consent que certains communiqués, documents (tels que le Mémoire d'information et les conditions définitives) ne sont disponibles et fournis qu'en anglais. Nous vous contacterons par courrier postal ou par téléphone ou, si vous nous avez donné votre adresse e-mail ou utilisez l'e-mail pour nous contacter, nous vous contacterons également de cette forme. Il est impératif que les instructions soient transmises par écrit (e-mail inclus). À notre discrétion, nous pouvons accepter des instructions orales, mais nous nous réservons le droit de refuser ces instructions ou d'exiger une confirmation par écrit. Nous sommes en droit d'agir conformément aux instructions dont que nous pensons raisonnablement venir de vous et de nous abstenir d'agir si nous considérons que vos instructions ne sont pas claires ou ambiguës. Notre pouvoir d'agir en votre nom peut être résilié par l'une des parties à tout moment par notification écrite, sans pénalité, mais n'affectera pas l'achèvement de toute transaction déjà initiée en votre nom.
22. Nous aimerions pouvoir vous contacter par téléphone, e-mail ou courrier postal à l'avenir afin de discuter d'autres opportunités d'investissement susceptibles de vous intéresser. Ces communiqués porteront exclusivement sur les opportunités d'investissement dans les Israel Bonds. Veuillez indiquer dans les espaces prévus si vous NE consentez PAS à recevoir de telles communications. Si vous consentez à recevoir de telles communications, nous les ferons par e-mail ou par courrier postal. Si vous souhaitez qu'elles soient également faites par téléphone, veuillez l'indiquer ci-dessous.
23. En vertu de la loi applicable, nous sommes tenus d'enregistrer toutes les conversations téléphoniques que nous maintenons avec vous concernant vos investissements. Vous consentez à de tels enregistrements.

Conflit d'intérêts

24. Nous sommes tenus d'identifier et de gérer les conflits d'intérêts qui surviennent dans l'exercice de nos fonctions en vertu des présentes Conditions. Puisque nous :
 - (a) ne donnons pas de conseils aux investisseurs ;
 - (b) n'organisons pas de transfert d'Israel Bonds pour les investisseurs ;
 - (c) ne sommes pas rémunérés en fonction de la valeur des Israel Bonds émises ;
 - (d) ne suivons aucune priorité dans le traitement des instructions de nos clients pour acheter des Israel Bonds ; ou
 - (e) ne rémunérons pas notre personnel d'une manière qui reflète directement le nombre ou la valeur des Israel Bonds vendues,

Conditions générales du client de détail

Ce formulaire peut être téléchargé sur :
israelbondsintl.com/formulaires

nous sommes d'avis que les conflits d'intérêts qui pourraient exister entre nous et les clients au titre de l'exécution de ces Conditions ne sont susceptibles de survenir que dans des circonstances très exceptionnelles (que nous gérons au cas par cas), et des conflits entre nos clients sont peu probables. Si nous constatons la survenance d'un conflit, nous vous en informerons immédiatement et chercherons à gérer ou résoudre le problème d'une façon qui n'entraîne aucune incidence financière à votre détriment et protégeant au mieux vos intérêts. Nous disposons d'un règlement écrit à cet égard dont une copie peut vous être fournie sur demande.

Vos données

25. Nous traitons vos données personnelles conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Vous pouvez trouver des informations détaillées concernant le traitement de vos données personnelles dans notre déclaration de confidentialité sur <https://israelbondsintl.com/privacy-statement/>.

Réclamations

26. Si vous avez une réclamation à formuler à l'égard de nos activités, merci de bien vouloir écrire à notre Responsable de la conformité, à l'adresse qui vous concerne ci-dessus. Les détails de nos procédures de réclamation sont disponibles sur demande. Si le litige n'est pas résolu de manière satisfaisante, vous pouvez contacter l'ombudsman compétent ci-dessous :

26.1 Les clients de DCI International qui sont considérés comme « plaignant admissible » (tel que défini dans les règles de la FCA) peuvent être en mesure de déposer leur réclamation auprès du Financial Ombudsman Service, South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, Londres E14 9SR (www.financialombudsman.org.uk). Les renseignements concernant des personnes qui sont des plaignants admissibles peuvent être obtenus auprès du Financial Ombudsman Service.

26.2 Les clients de DCI Europe peuvent utiliser le système interne de gestion des réclamations de DCI Europe, ou peuvent déposer leur réclamation auprès d'un médiateur du Conseil d'arbitrage pour l'assurance commerciale, Investment and Credit Brokerage (Schlichtungsstelle für gewerblich Versicherungs-, Anlage- und Kreditvermittlung), Glockengießerwall 2, 20095 Hambourg, Allemagne, tél. : +49 40 696508 90, fax : +49 40696508 91, www.schlichtungsstelle-finanzberatung.de, e-mail : kontakt@schlichtung-finanzberatung.de.

26.3 Pour les clients de DCI Europe en France, la réclamation peut également être déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers française, sur le portail internet suivant : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>, ou par courrier à Demande de médiation, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Responsabilité

27. Aucune disposition des présentes Conditions ne doit limiter ou exclure les obligations ou responsabilités que nous pouvons avoir envers vous en vertu de la loi applicable, notre responsabilité envers vous en cas de décès ou de dommages corporels causés par notre négligence ou en cas de déclaration frauduleuse ou toute responsabilité qui ne peut être légalement limitée ou exclue par la loi. Sous réserve de ce qui précède, nous ne serons en aucun cas responsables envers vous de pertes commerciales et toute responsabilité que nous avons pour les pertes que vous subissez est strictement limitée aux pertes qui étaient raisonnablement prévisibles au moment de la conclusion des Conditions.

Droit applicable et juridiction

28. Pour les clients de DCI International, les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément au droit anglais, et les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles auront la compétence exclusive pour statuer sur toute réclamation, litige ou problème découlant de ces Conditions. Pour les clients de DCI Europe, ces Conditions sont régies et interprétées conformément au droit allemand, et les tribunaux situés à Francfort, en Allemagne, auront la compétence exclusive pour statuer sur toute réclamation, litige ou problème découlant de ces Conditions. La communication avec DCI peut être effectuée dans la langue du Formulaire d'information sur le client rempli par ce dernier ou en anglais. Veuillez noter que les Israel Bonds que vous souscrivez peuvent être soumises à une loi et/ou une juridiction différente. Veuillez consulter la Documentation de Présentation du Placement pour en savoir plus.

